



Commune de Léaz

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID : 001-210102091-20230918-2023\_22DEL-DE



N°22/2023

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 18 septembre 2023

Date la convocation du Conseil municipal : 14 septembre 2023

Nombre de conseillers municipaux : 12

Maire : *Christine BLANC*

Secrétaire élu : *Pierre-Luc CHATAIGNON*

**Présents :** Christine BLANC – Valérie MAYOR - Valérie LOUBET - Emelyne ETIENNE - Kévin FAVRE - Nicolas BUGNOT - Pierre-Luc CHATAIGNON - Séverine VIRLOUVET -

**Absents excusés :** Norbert GILBRIN donne pouvoir à Valérie MAYOR - Christophe ETIENNE-AUGUSTIN donne pouvoir à Kévin FAVRE

**Absents :** Loïc NORMANT - Johann BRESSON –

**Objet :** CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE POUR L'ORGANISATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LEAZ

Madame la Maire,

**EXPOSE** la convention de délégation de compétence pour l'organisation d'un service de transport scolaire sur le territoire de la commune de Léaz est arrivé à terme le dernier jour de l'année scolaire 2022/2023.

**PRESENTE** la nouvelle convention impliquant l'engagement de la CAPG sous la forme d'une subvention calculée de la manière suivante : (coût de production du service/nombre d'élèves transportés) \* nombre d'élèves subventionnables.

La convention prendra effet à compter de l'année scolaire 2023/2024 et jusqu'au dernier jour de l'année scolaire 2027/2028

**Le conseil, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la convention de délégation de compétence pour l'organisation du service de transport scolaire sur le territoire de la commune de Léaz,
- **AUTORISE** le maire à signer cette convention,
- **DIT** qu'un exemplaire sera adressé à la CAPG dès retour du contrôle de légalité.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.



Le Maire,  
Christine BLANC